

# PV AG de l'asbl du 20/9/21

## Attribution des voix délibératives

### LISTE MISE A JOUR AU 31.07.2021

CLUBS	MATRICULE	NOMBRE DE VOIX	PRESENCES
C.D.L.	263		
V. C. BAUDETS BERTRIX	365	3	2
LA VIERRE NEUFCHATEAU	663	3	2
V. B. C. CHAMPLON	851	2	2
V. C. BOUILLON	961	3	1
ATHENA	988	3	3
VOLLEY CLUB ROCHOIS	1092	2	1
ENTENTE VOLLEY CLUB ATHUS - MESSANCY	1100	3	2
VBC FOR – MARCH : MERCEDES - HUET	1890	3	2
V. B. C. F. HOUFFALIZE	2060	3	3
V. C. LIBRAMONT	2079	3	3
VOLLEY CLUB LIBIN	5161	2	1
V. C. STABULOIS	5162	3	3
FEMINA BASTOGNE	5192	2	1
VOLLEY CLUB LA SEMOIS	5202	3	2
VIR'VOL'TON	5212	2	2
V. C. EREZEE	5220	0	Néant
VBC EREZEE FEMINA	5227	1	1
VOLLEY CLUB LA MARQUISE HABAY	5228	2	2

	<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>33</b>
<b>COMITE PROVINCIAL</b>			
PRESIDENT		1	1
SECRETAIRE		1	1
TRESORIER		1	1
STATUTS		1	1
ARBITRAGE		1	1
PRESSE/PROPAGANDE		1	1
JEUNES/MINI		1	Néant
TECHNIQUE		1	1
RENCONTRES		1	Absent
BEACH-VOLLEY/LOISIR		1	1
REPRESENTANT DES JOUEURS/SES		0	1
LOISIR		1	1
	<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>10</b>
<b>COMMISSIONS JUDICIAIRES</b>			
RECLAMATION		1	1
	<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55</b>	<b>44</b>

### 1. ACCUEIL DES MEMBRES EFFECTIFS ET VERIFICATION DES POUVOIRS.

Après avoir fait l'appel des membres représentant les clubs et avoir vérifié leur affiliation, il s'avère qu'il y a 33 membres présents sur le total de 43 possibles. Sur les 18 clubs ayant participé à un championnat régulier, tous étaient représentés. Le seul club n'ayant pas droit de vote est un club ayant une dette envers la trésorerie provinciale.

Conformément à l'article 23 des statuts de l'asbl, l'assemblée est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents, et ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix émises, soit 23

voix.

## **2. ALLOCATION DU PRESIDENT PROVINCIAL.**

Le président provincial est heureux de rencontrer les responsables de clubs et espère que la prochaine saison pourra se dérouler normalement. Il demande toutefois à tous de rester prudent et de respecter les consignes qui leur seront demandées.

Comme des dispositions doivent être prises au niveau des salles, il demande aux responsables de prendre contact avec les gestionnaires des salles pour s'assurer que tout sera mis en œuvre pour permettre la compétition dans leurs installations.

Pour qu'une rencontre se dispute dans les meilleures conditions, il faut un arbitre. Or le nombre d'arbitres inscrits actuellement est insuffisant pour pouvoir désigner un arbitre à tous les matchs. Il y aura donc des matchs qui se dérouleront sans arbitre. Pourtant, l'excuse de devoir sacrifier plusieurs samedis pour suivre les cours ne tient plus. Les cours peuvent se suivre de manière hybride à n'importe quel moment de la journée, seul l'examen nécessite la présence du candidat à une date et heure déterminées.

Le président met en garde les clubs concernant l'utilisation sur leur site de photos ne leur appartenant pas. Ils risquent des déboires comme l'ont subits plusieurs associations du pays qui se sont vues réclamer des dédommagements pour utilisation d'images appartenant à l'agence France-Presse ou autres.

Il informe l'AG que le CA va collaborer avec la province pour développer le projet de l'inclusion sportive, c'est-à-dire inclure des jeunes souffrant de déficiences physiques ou intellectuelles aux jeunes sans problèmes. Le volley-ball assis est bien évidemment une solution qui a été proposée.

Initialement, il était prévu d'organiser un championnat P2 messieurs à partir de décembre. Mais, vu que de nouvelles équipes se sont inscrites entretemps, il est demandé de débiter plus tôt.

## **3. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE SOCIAL DE L'ACVBL ARRETE AU 30.06.2021.**

L'exercice se clôture au 30.06.2021 avec plus de 3.700,00 EUR de bénéfice. Le trésorier fait remarquer qu'il n'a été enregistré que peu de dépenses durant la saison, mais qu'il n'y a eu que peu d'entrées également. La commission technique n'a pas pu organiser de stages ni d'entraînements.

Le trésorier demande à l'assemblée si elle souhaite avoir des explications complémentaires. En l'absence de questions, le bilan est approuvé à l'unanimité. Cependant, lorsque le président demande si l'assemblée donne décharge aux administrateurs, une représentante de Stabulois s'y oppose. Et lorsque le président lui demande la raison, elle donne des arguments qui sont tout-à-fait étrangers à la gestion financière de l'association. Lorsque le président explique qu'il s'agit de donner décharge quant à la gestion financière, la représentante se ravise et donne décharge. Il y a donc unanimité de la part de l'assemblée.

## **4. PRESENTATION DU BUDGET DE L'EXERCICE SOCIAL 2021-2022.**

Le budget est estimé à 19.965,00 EUR de recettes pour un total de 19.453,00 de dépenses. Toutefois, sans base chiffrée pour l'exercice écoulé, notamment pour ce qui concerne le stage, il est difficile d'établir un budget fiable. Mais, le CA essaiera de rester dans les clous et fera l'impossible pour que ce budget soit respecté.

Comme aucune question ni remarque n'ont été formulées, le budget est approuvé à l'unanimité.

## 5. ELECTIONS STATUTAIRES.

Malgré l'appel à candidature pour un poste au conseil d'administration, aucune n'est parvenue au secrétariat. Seuls, les administrateurs dont le mandat venait à échéance se représentaient pour un nouveau mandat de 4 ans. Il s'agit de A.-M. HABETS, B. VALENTIN et G. BURTON.

Le représentant d'ATHENA s'étonne que, depuis 2017, il n'y a plus eu de vote de S. LAURENT. A première vue, cela serait dû au fait que les statuts ont été modifiés et que les mandats des administrateurs sont passés de 6 à 4 ans. Mais le CA s'engage à vérifier ce fait.

Voici le résultat du vote :

NOM	OUINON	ABSTENTION
-----	--------	------------

HABETS Anne-Marie	41	3
-------------------	----	---

VALENTIN Bernard	41	3
------------------	----	---

BURTON Guy	41	3
------------	----	---

Le conseil d'administration est donc composé pour la saison 2021-2022 de Michel FORGET, Guy BURTON, Jean-Louis MASSART, Roger GRUSELIN, Léopold HAAGER, Bernard VALENTIN, Fabienne WINAND, Anne-Marie HABETS, Sonia LAURENT, Dominique ROMAIN et Xavier SMAL.

## 6. RECONDUCTION DE L'INVITE PERMANENT AU SEIN DU CA DE LA FVWB.

Notre représentant au sein du CA de la FVWB voyait également son mandat de 4 ans venir à échéance. Comme il n'y avait pas d'autre candidat, il était le seul à se soumettre au vote de l'AG. Il s'agit de R. GRUSELIN.

Avant de procéder au vote, R. GRUSELIN explique le rôle d'invité permanent, et notamment la participation à toutes les réunions à Beez,,ou durant la pandémie, en vidéoconférence.

Il fait également un bref rappel de la succession de présidents depuis le décès d'A. DAFFE, ce qui n'est pas un signe de stabilité. Il prévient également que la province est attaquée de toutes parts.

Voici le résultat du vote :

NOM	OUINON	ABSTENTION
-----	--------	------------

GRUSELIN Roger	32	11 1
----------------	----	------

Roger GRUSELIN représentera donc l'ACVBL au sein du CA de la FVWB pour les 4 prochaines saisons.

## 7. ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE RECLAMATION.

En même temps, suite à la démission de Bob DUMONT de la présidence, un nouveau président de la commission de réclamation avait été coopté par le CA jusqu'à l'AG qui devait l'élire. Il s'agit d'Yves MEUREZ.

Voici le résultat du vote :

NOM	OUINON	ABSTENTION
-----	--------	------------

MEUREZ Yves 40 2 2

Yves MEUREZ présidera donc la commission de réclamation provinciale, rebaptisée « Comité juridique de 1<sup>ère</sup> instance » par la FVWB.

## 8. COMPOSITION DU COMITE JURIDIQUE DE 1<sup>ère</sup>

Le président démissionnaire Bob DUMONT qui représentait la commission en l'absence justifiée du nouveau président, en rappelle la composition : Yves MEUREZ, président, Anne-Sophie GADISSEUX, Marc DEJONGE, Joëlle ROBERT et Jean-François COLLET, membres.

Le président informe les clubs que toutes réclamations, qu'elles soient provinciales ou fédérales, doivent être adressées au Parquet fédéral à Namur, qui décidera le sort à leur réserver, soit à traiter à la province, soit par le comité juridique fédéral, soit d'autres décisions.

La responsable de la commission technique informe l'assemblée que le stage de la Toussaint est complet. Sur les 40 inscrits, 30 ont payé leur participation. 2 candidats sont sur une liste d'attente. Un responsable du club « La Semois » s'étonne que ce stage reste limité à 40 personnes. Il lui est répondu que ce stage se fait en internat et qu'il y a une responsabilité des organisateurs à assurer une garde durant les nuits.

Le directeur technique A. Capitaine sera secondé par R. Malengrau durant le stage.

Le directeur de l'Hydrion est satisfait du travail fourni maintenant depuis plusieurs années.

Un stage d'été est prévu en 2022. Il fonctionnerait avec des entraîneurs provinciaux.

Le groupe organisateur aimerait dynamiser le volley-ball dans la province en organisant des activités à Pâques et à la Toussaint.

Les catégories pupilles/minimes « prouvent des difficultés à se relancer après l'interruption Covid. Il est question de collaborer avec la province de Liège pour réactiver cette compétition. Une réunion est programmée le 30.09.2021.

Pour la participation aux interprovinces qui comportera 3 tournois, sont concernés les filles nées en 2007-2008 et les garçons nés en 2006-2007.

Le directeur technique de la FVWB va, ou a envoyé un courrier à tous les clubs pour connaître les jours et heures d'entraînements, mais son contenu est jugé un peu trop directif par rapport aux instructions données.

Les clubs loisir ont participé à une réunion d'avant championnat le 13.09.2021. Comme il y a 2 clubs Grand-Ducaux dans la compétition, il y a lieu de se renseigner quant aux conditions à respecter lors des déplacements à Pétange et Beckerich.

Le responsable d'Etalle loisir a l'intention de demander le Covid Safe Ticket à l'entrée de la salle. Une réaction de la part du responsable de Vir'Vol'Ton qui estime qu'il ne peut pas exiger un tel document. Il est bien entendu que le protocole qui sera en vigueur dans les salles en Belgique devra être appliqué tant pour le championnat régulier que pour le championnat loisir.

Le directeur technique de la FVWB veut rendre obligatoire un championnat « Minimes » qui serait organisé suivant l'axe E411/E40, et cela pour tous les clubs.

Notre président propose de l'imposer uniquement pour les clubs disputant le championnat FVWB ou VB. Une question est posée quant à savoir qui remet une tablette à disposition si 3 équipes se présentent dans une même salle pour les tours finaux. Cette question cohérente sera soumise à la FVWB.

Pour le CA de l'ACVBL

Guy BURTON, secrétaire

Michel FORGET, président